

Déclaration relative à la protection des données concernant le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la publication du palmarès des 25 champions du numérique (Top 25 Digital Champions) du service MyEPO Portfolio sur epo.org

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données de l'OEB (RRPD).

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

La présente déclaration relative à la protection des données explique comment les données à caractère personnel sont traitées afin d'établir une liste des 25 plus grands champions du numérique (Top 25 Digital Champions), destinée à être publiée sur le site web de l'OEB (epo.org).

1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?

La présente déclaration relative à la protection des données explique également comment les données sont traitées pour identifier les utilisateurs (c'est-à-dire les sociétés, les déposants ou les cabinets de conseil en brevets) qui utilisent les services de MyEPO Portfolio et pour quantifier leur utilisation de MyEPO Portfolio.

Le nombre de téléchargements de notifications transmises via la Mailbox de MyEPO Portfolio pendant les 30 derniers jours est comptabilisé.

Sont également comptabilisés les types de réponses suivants aux notifications de l'OEB transmises via MyEPO Portfolio :

- les réponses aux notifications transmises au titre de la règle 71(3) CBE sur l'intention de délivrer un brevet
- les réponses aux notifications de la division d'examen au titre de l'article 94(3) CBE
- les réponses aux rapports de recherche européenne élargis
- les réponses aux invitations à indiquer les éléments devant faire l'objet de la recherche (CLAR)
- les réponses aux rapports de recherche PCT

Les entreprises, déposants ou cabinets de conseil en brevets ayant totalisé le plus grand nombre de téléchargements et de réponses figureront, par ordre décroissant, sur une liste publique des 25 champions du numérique (Top 25 Digital Champions).

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Les données à caractère personnel vous concernant ne seront pas transférées à d'autres destinataires en dehors de l'OEB, qui ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat puisse être garanti. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu

que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

2. Quelles sont les données à caractère personnel traitées par l'OEB ?

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées :

- nom complet et adresse
- adresse électronique
- identifiant du compte MyEPO Portfolio
- société

3. Qui est responsable du traitement des données ?

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité de la DG 1 – 1.5 – Parcours client et gestion des grands comptes, agissant en la qualité de responsable délégué du traitement de l'OEB.

Les données à caractère personnel sont traitées par les membres du personnel participant à la gestion de l'initiative "Top 25 Digital Champions" des départements 4.5.3.2.1 (Front Office) et 1.5.1.1 (Gestion des grands comptes et service à la clientèle) à laquelle il est fait référence dans la présente déclaration.

Les administrateurs MongoDB externes liés par des accords de confidentialité peuvent également traiter des données à caractère personnel, et peuvent notamment avoir accès à ces dernières à des fins de maintenance et de soutien.

4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?

Les données à caractère personnel sont communiquées en fonction du "besoin de savoir" aux membres du personnel travaillant aux départements 4.5.3.2.1 (Front Office) et 1.5.1.1 (Gestion des grands comptes et service à la clientèle). Le département 4.5.3.2.1 récupère les données au profit du département 1.5.1.1, qui les utilise.

Les données à caractère personnel peuvent être communiquées à des prestataires de service tiers à des fins de maintenance et de soutien. Cela s'applique aux administrateurs MongoDB externes liés par des accords de confidentialité.

Les données à caractère personnel seront partagées uniquement avec des personnes habilitées en charge des opérations de traitement nécessaires. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ou communiquées à d'autres destinataires.

5. Comment sécurisons-nous et sauvegardons-nous vos données à caractère personnel ?

L'OEB prend les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver les données à caractère personnel vous concernant et les protéger contre la destruction, la perte ou la modification accidentelles ou illicites ainsi que contre la communication ou l'accès non autorisés.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel uniquement aux destinataires mentionnés ci-dessus.

Les données à caractère personnel sont traitées uniquement sur des systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, pour lesquels les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- authentification de l'utilisateur et contrôle de l'accès (par exemple : contrôle d'accès à base de rôles aux systèmes et au réseau, principe du "besoin de savoir" et du moindre privilège);
- renforcement de la sécurité logicielle des systèmes, équipements et réseaux
- protection physique : contrôle des accès effectués à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès aux centres de données, politique de verrouillage des bureaux ;
- contrôles des transmissions et entrées (p.ex. journaux d'audit, surveillance des systèmes et réseaux)
- intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde

6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que de limiter leur traitement ou de vous opposer à celui-ci (articles 18 à 24 RRPD).

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez adresser une demande écrite en ce sens au responsable délégué du traitement, à l'adresse suivante : DPOexternalusers@epo.org. Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et plus précisément, nous vous demandons de toujours fournir certaines informations préliminaires en même temps que votre demande. Nous vous invitons dès lors à remplir le présent formulaire et à l'envoyer avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de sa réception. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prorogation de délai vous sera notifiée.

7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement des données vous concernant ?

Les données à caractère personnel sont traitées conformément à l'article 5a RRPD (le traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office).

8. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

Les données à caractère personnel sont conservées uniquement pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de la finalité de leur traitement.

Les données à caractère personnel traitées à cette fin seront supprimées cinq ans après la date de leur collecte.

En cas de recours formel/contentieux, toutes les données détenues au moment où le recours formel/contentieux est engagé seront conservées jusqu'à la clôture de la procédure.

9. Personnes à contacter et coordonnées

Si vous avez des questions sur le traitement de vos données à caractère personnel, veuillez les adresser au responsable délégué du traitement ou à notre responsable de la protection des données. Tous deux sont joignables à l'adresse suivante : <u>DPOexternalusers@epo.org</u>.

10. Réexamen et exercice des voies de recours

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.